



OPTIMISEZ LE DIALOGUE SOCIAL !

Entreprises
de plus de 11 salariés

Avoir des représentants du personnel est bénéfique pour votre entreprise !

- 1** Gagner en **sécurité** :
adhérez à l'obligation
« représentants du personnel »
- 2** **Oser** les mots pour libérer les maux
- 3** **Diriger** avec sérénité :
10 demandes, 1 seul interlocuteur
- 4** **Limiter** les risques sociaux



Si vous êtes dans une de ces situations...

- › Mon effectif augmente : suis-je concerné par la **mise en place** de délégués du personnel ?
- › Mes dernières élections ont eu lieu il y a 3 ans. **Que dois-je faire ?**
- › Puis-je me **dispenser d'élections** de représentants du personnel ?

Nous avons des solutions à vous proposer !



Favoriser le dialogue :
saisissez l'opportunité !

Les atouts de notre proposition

AVANTAGES

- 1 Connaissance **approfondie** de votre entreprise et de votre environnement social
- 2 Accompagnement personnalisé **de A à Z**
- 3 Maîtrise de la **complexité juridique**
- 4 Modalités de co-production ajustées



NOTRE OFFRE DE SERVICES



Elaboration du **planning** sur 3 ans

Préparation du **projet** de protocole électoral

Assistance du déroulement des élections

Rédaction des procès-verbaux destinés à l'administration

Prix sans surprise

PAPIN
& ASSOCIÉS

Votre Expert-Comptable vous conseille en toute indépendance

Adhérent



Membre



www.papin-associes.com
papin@papin-associes.com

6, Bd Hérault
49300 Cholet
Tél. 02 41 58 25 50

